



---

# 11<sup>e</sup> Conférence d'Examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

New York, le 27 avril 2026

## Grande commission III

Déclaration prononcée par

l'Ambassadeur Julien Thöni

Représentant Permanent de la Suisse auprès de la Conférence du Désarmement

---

Monsieur le Président,

Le droit inaliénable de tous les États parties à développer, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être exercé sans discrimination. En effet, le respect des obligations de non-prolifération et l'accès aux utilisations pacifiques se renforcent mutuellement. Le droit des États parties à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire nécessite également de développer et respecter les normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties.

À cet égard, la Suisse salue le rôle central et le leadership de l'AIEA dans la promotion de la coopération scientifique et technique mondiale, ainsi que sa promotion des applications et technologies nucléaires civiles. Les activités de l'Agence dans le domaine de la science, de la technologie et des applications nucléaires sont cruciales pour la mise en œuvre de l'article IV du TNP. Elles aident les pays à atteindre leurs objectifs de développement nationaux et les Objectifs de développement durable. Cette Conférence devrait encourager tous les États parties à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'efficacité du Programme de coopération technique de l'Agence.

Monsieur le Président,

Nous regrettons que, dans plusieurs conflits récents, la sûreté des installations nucléaires soit devenue une préoccupation majeure. La conduite d'hostilités à proximité de centrales nucléaires pose des risques évidents, que ce soit dans le contexte de l'Ukraine, de l'Iran, ou des attaques contre d'autres États au Moyen-Orient. La sûreté et la sécurité des installations nucléaires civiles doivent être garanties en toutes circonstances, y compris durant les conflits armés. La Suisse considère que

les installations nucléaires bénéficient déjà d'une protection étendue en vertu des conventions existantes et du droit international humanitaire. Nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre et l'universalisation de ces règles.

En ce qui concerne l'Ukraine en particulier, nous saluons les efforts continus de l'AIEA en Ukraine. La Suisse soutient pleinement les cinq principes concrets visant à protéger la centrale nucléaire de Zaporijjia (ZNPP) ainsi que les sept piliers indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires durant un conflit armé. Les missions de l'AIEA dans toutes les centrales nucléaires ukrainiennes et à Tchernobyl sont essentielles pour fournir des informations impartiales et indépendantes, ainsi que pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et pour mettre en œuvre les garanties en Ukraine.

Monsieur le Président,

La Suisse réaffirme son engagement sans faille en faveur du renforcement de l'architecture mondiale de sécurité nucléaire et soutient de manière indéfectible la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son Amendement. Elle continue par ailleurs à contribuer au Fonds de sécurité nucléaire de l'AIEA et reconnaît l'Agence comme une plateforme indispensable de coordination internationale et un partenaire clé pour soutenir les États à établir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables.

Enfin, s'agissant du renforcement de la transparence et de la redevabilité, la Suisse considère cette question comme concernant avant tout le pilier I en relation avec les obligations et engagements en matière de désarmement des États dotés d'armes nucléaires. Et nous souhaitons insister ici, au sein de la Grande Commission III, sur deux éléments. D'une part l'importance du renforcement des rapports nationaux des États dotés ainsi que l'amélioration de leur clarté et de leur cohérence. D'autre part la centralité de l'établissement d'un dialogue interactif en présentiel sur ces rapports, formellement intégré dans le cycle d'examen. La Suisse a travaillé sur cette thématique avec nombres d'États parties notamment avec l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, pays avec lesquels elle a présenté le document de travail no. 7.

Je vous remercie.

Mr President,

The inalienable right of all States Parties to develop, research, produce, and use nuclear energy for peaceful purposes must be exercised without discrimination. Indeed, compliance with non-proliferation obligations and access to peaceful uses are mutually reinforcing. The right of States Parties to the peaceful use of nuclear energy also entails the need to develop and adhere to the highest standards of safety, security, and safeguards.

In this regard, Switzerland commends the IAEA's central role and leadership in promoting global scientific and technical cooperation as well as civilian nuclear applications and technologies. The activities of the Agency in the areas of nuclear science, technology and applications are crucial for implementing article IV of the NPT. They help countries to achieve their national development objectives and the Sustainable Development Goals. This Conference should encourage all States parties to continue efforts to enhance the effectiveness of the Agency's Technical Cooperation Programme.

Mr President,

We regret that in several recent conflicts, the issue of the safety of nuclear facilities has become a major concern. The conduct of hostilities in the vicinity of nuclear power plants poses obvious risks, whether in the context of Ukraine, Iran, or attacks against other states in the Middle East. The safety and security of civilian nuclear facilities must be guaranteed under all circumstances, including during armed conflicts. Switzerland considers that nuclear facilities already enjoy extensive protection under existing conventions and international humanitarian law. We must focus on the implementation and universalization of these rules.

With regard to Ukraine in particular, we commend the IAEA's sustained efforts in Ukraine. Switzerland fully supports the five concrete principles to protect the Zaporizhzhya Nuclear Power Plant (ZNPP) as well as the seven indispensable pillars for ensuring nuclear safety and security during armed conflict. The IAEA's missions at all Ukrainian nuclear power plants and Chernobyl are essential in providing impartial and independent information, as well as in ensuring nuclear safety and security and in implementing safeguards in Ukraine.

Mr President,

Switzerland reaffirms its strong commitment to strengthening the global nuclear security architecture. We remain a steadfast supporter of the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material and its Amendment and continue to contribute reliably to the IAEA's Nuclear Security Fund. We

recognize the Agency as an indispensable platform for international coordination and a key partner in assisting States to establish effective and sustainable nuclear security regimes.

In conclusion, I would like to mention transparency and accountability. Although Switzerland considers this question to be primarily a Pillar I issue, focusing on Nuclear Weapons States disarmament obligations, we would like to insist on two elements here in Main Commission III. First, the importance of strengthening national reports by Nuclear Weapons States, as well as the improvement of their clarity and coherence. Second, the establishment of in-person, interactive dialogues about these reports, as part of the Review Process. Switzerland has been working on this issue with many other State Parties, particularly Ireland and New Zealand, with which we presented Working Paper number 7.

I thank you.